

Les journées transversales de l'École Doctorale Sciences Sociales

Mercredi 4 mars 2015

Bâtiment D – Salle D143

Journée d'études

Emergence : terme, concept, analyse

Emergence : le mot fait désormais partie intégrante de notre quotidien par sa familiarité d'usage. Adjectivé, il s'applique à autant de domaines que de sujets relevant du quotidien des sociétés contemporaines. Il est couramment, et parfois abusivement évoqué, en parlant des Etats, de l'ordre du droit, du domaine de la santé, etc. Le discours politique autant que l'analyste en font des perspectives, comme pour marquer des lignes de fracture (dans le temps et dans l'espace, dans les formes, les rythmes, les échelles, les profondeurs, mais sans doute pas uniquement).

On retrouve le terme chez les sociologues, les géographes, les politistes, les juristes, jusqu'aux professionnels de la santé, voire les littéraires, les mathématiciens, la liste n'étant pas exhaustive.

La notion qui se cache derrière le terme, fut introduite dans le champ des sciences sociales au XIXe siècle par John Stuart Mille et le libéralisme britannique. Elle est donc, dès son apparition, étroitement liée à la *modernité*. L'avènement d'un nouveau système de coordonnées, pour reprendre le vocabulaire cartésien, s'avéra par définition être incompatible avec la philosophie de l'Ancien régime (au sens large). Sans être nécessairement une révolution, l'émergence, constitue, toutefois toujours un bouleversement, un chamboulement de l'ordre établi. Trois concepts annexes accompagnent des phénomènes émergents :

1° La rupture – l'émergence «annule et remplace» l'existant, instaurant une réalité nouvelle ;

2° La causalité – le phénomène émergent est nécessairement ancré dans une réalité antécédente, même si les philosophes évoquent fréquemment «l'irréductibilité» de ce qui émerge à ce qui précède ;

3° La synchronie – un phénomène émergent n'est perçu comme tel que par ceux qui sont contemporains de son émergence.

Dans le cadre de l'ED Sciences Sociales travaillant dans une approche transversale à base pluridisciplinaire, il paraît opportun et urgent de questionner cette notion, c'est-à-dire l'émergence vue comme une exigence épistémique pour donner sens et profondeur aux recherches que nous hébergeons et devons nécessairement partager. Car en sciences sociales, l'émergence peut se décliner de manières variables, en fonction des sujets qui l'incarnent, des objets qui la subissent, des méthodes utilisées pour l'étudier en fonction des appartenances disciplinaires.

La journée d'études de l'École Doctorale se propose ainsi de se pencher sur un spectre large de phénomènes variés, ayant toutefois en commun, une caractéristique majeure – être des symptômes d'un ordre nouveau à des échelles diverses.

10h00 – Accueil

10h15

Introduction – André FILLER

10h30-11h00

Eau et droit international. L'émergence d'un nouvel ordre juridique international

Seydou BAKAYOKO – Doctorat droit public – FDCPE

11h00-11h30

Le barrage de Manatali et les campements de pêche

Coumba CISSE - Doctorat géographie humaine et régionale – LADYSS

11h30-12h00

Théorie d'émergence et ses applications en management

Sofia BENNANI – Doctorat sciences de gestion – LED

12h00

Conclusion – Alphonse YAPI-DIAHOU